

Sondage en ligne

La Ville de Brossard consulte ses citoyens sur le stationnement de nuit en période hivernale

Brossard, le 21 novembre 2016 – La Ville de Brossard invite la population brossardoise à participer à une consultation citoyenne, du 21 novembre au 2 décembre, quant à la possibilité de lever, de manière permanente, l'interdiction du stationnement de nuit en période hivernale sur l'ensemble du territoire, sauf en cas d'opération de déneigement.



Rappelons que lors de son assemblée ordinaire tenue le 15 novembre, le conseil municipal de la Ville de Brossard a donné un avis de motion qui alloue une période de grâce concernant le stationnement de nuit dans les rues de Brossard sur l'ensemble du territoire, et ce, jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise quant aux modifications à apporter au règlement REG-300. De manière générale, ce règlement interdit de stationner de nuit du 15 novembre au 15 avril en période hivernale (1 h à 6 h).

Pour participer au sondage en ligne, visitez brossard.ca/sondage.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311